

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 23 octobre 2017

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le secrétaire	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codioc de la GRC	
7.2 Présentation – projet du budget participatif (Judith Bourque et Moncef Lakouas)	5 - 16
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2017	17 - 23
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Performance organisationnelle	
10.1.1 Transport en commun – autobus – design extérieur	24 - 31

10.2	Ressources humaines	
10.2.1	Ratification de directive – convention collective – SCFP – section locale 4679	32 - 99
10.2.2	Ajustement salarial - personnel non syndiqué	100 - 109
11.	Arrêtés municipaux	
11.1	Arrêté C-24 autorisant la ville de Dieppe à fermer de manière permanente des portions de la rue Normandie	110 - 111
11.1.1	Lecture dans son intégralité	
11.1.2	3e lecture - TITRE	
11.2	Arrêté S-2 portant réglementation des pièces d'artifice et des pièces pyrotechniques à effets spéciaux dans la Ville de Dieppe	112 - 135
11.2.1	1ère lecture - TITRE	
11.2.2	2e lecture - TITRE	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Transport en commun – autobus – design extérieur
Date: le 23 octobre 2017

Que le conseil adopte l'approche d'un design extérieur unique aux autobus de Dieppe.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Ratification de directive – convention collective – SCFP – section locale 4679
Date: le 23 octobre 2017

Que le conseil adopte la convention collective conclue entre la Ville de Dieppe et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4679, pour la période du 11 avril 2016 au 10 avril 2021 et autorise les signataires municipaux à signer ladite entente.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.2
Titre: Ajustement salarial - personnel non syndiqué
Date: le 23 octobre 2017

Que le conseil adopte la recommandation du directeur général d'appliquer une augmentation annuelle aux bandes salariales des postes non syndiqués de 1,75 % pour trois années consécutives à partir du 1er janvier pour 2016, 2017 et 2018, et de 2 % pour deux années consécutives à partir du 1er janvier pour 2019 et 2020; une augmentation additionnelle de 0,5 % sera également appliquée à partir du 23 octobre 2017.